

Groupe de travail ad hoc sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Genève, 30 mai – 1^{er} juin 2011

RÉSUMÉ DE LA PRÉSIDENTE

approuvé par le Groupe de travail ad hoc

1. Le Groupe de travail ad hoc sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "groupe de travail ad hoc") s'est réuni à Genève du 30 mai au 1^{er} juin 2011.
2. Les États ci-après membres de l'Union de La Haye étaient représentés lors de la session : Allemagne, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mongolie, Norvège, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Singapour, Suisse et Tunisie (22).
3. Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Algérie, Arabie saoudite, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Haïti, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Panama et République de Corée (11).
4. Des représentants des organisations internationales intergouvernementales (OIG) ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI) et Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) (2).
5. Des représentants des organisations internationales non gouvernementales (ONG) ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Association communautaire du droit des marques (ECTA) et Association romande de propriété intellectuelle (AROPI) (2).

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

6. M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, a ouvert la session du groupe de travail ad hoc et souhaité la bienvenue aux participants.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

7. Mme Solvår Winnie Finnanger (Norvège) a été élue à l'unanimité présidente du groupe de travail ad hoc et Mme Anne Loo (Singapour) et M. Gusztáv Szöllősi (Hongrie) ont été élus vice-présidents.
8. Mme Päivi Lähdesmäki (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail ad hoc.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

9. Le groupe de travail ad hoc a adopté le projet d'ordre du jour (document H/LD/WG/1/1 Prov.) sans modification.

Point 4 de l'ordre du jour : questions relatives à la publication et au contenu du *Bulletin des dessins et modèles internationaux* et propositions de modification connexes du règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999 et l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/1/2.
11. Le groupe de travail ad hoc a examiné le document H/LD/WG/1/2 en détail.
12. La présidente a conclu que le groupe de travail ad hoc appuyait l'option n° 3 présentée en détail dans le document, étant entendu que le *Bulletin des dessins et modèles internationaux* serait publié chaque semaine.
13. La présidente a noté que le Bureau international enverrait une circulaire aux Offices de toutes les parties contractantes afin de les inviter à formuler des observations sur l'échéance fixée au 1^{er} janvier 2012 pour la mise en œuvre d'une publication hebdomadaire du *Bulletin des dessins et modèles internationaux*.
14. La présidente a conclu que le groupe de travail ad hoc recommandait qu'une proposition de modification du règlement d'exécution commun en ce qui concernait les intitulés du chapitre 6 et de la règle 26, ainsi que les règles 26.2) et 3), 28.2)c) et d), et 34.3)b), comme indiqué dans l'annexe I du document H/LD/WG/1/2, soit soumise, pour adoption, à l'Assemblée de l'Union de La Haye.
15. La présidente a conclu que le groupe de travail ad hoc recommandait qu'une proposition de modification des instructions 204.a)i) et d), 402.b) et 601 des instructions administratives, comme figurant dans l'annexe II du document H/LD/WG/1/2, soit soumise, pour consultation, à l'Assemblée de l'Union de La Haye.

Point 5 de l'ordre du jour : proposition relative à une nouvelle règle sur le refus des effets de l'inscription d'un changement de titulaire au registre international

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/1/3 et d'un premier projet de formulaires types relatifs à un "certificat de cession" et un "document de cession", établi et diffusé par le Secrétariat au cours de la réunion.
17. La présidente a conclu que le groupe de travail ad hoc recommandait à l'Assemblée de l'Union de La Haye l'introduction, dans le règlement d'exécution commun, de la nouvelle règle 21*bis* proposée à l'annexe I du document H/LD/WG/1/3, sous réserve de corrections d'ordre rédactionnel dans la version française de ce document, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2012.
18. La présidente a conclu que le groupe de travail ad hoc souhaitait que le Bureau international poursuive l'établissement d'éventuels formulaires types et que, à cet égard, le Bureau international tiendrait compte des observations formulées par les offices et les groupes d'utilisateurs ainsi que de toute évolution concernant le service d'accès numérique.

Point 6 de l'ordre du jour : situation de l'Acte de 1934 et de l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/1/4.
20. Le groupe de travail ad hoc a pris note des renseignements fournis dans ce document.

Point 7 de l'ordre du jour : questions diverses

21. La présidente a conclu que le groupe de travail ad hoc convenait de recommander à l'Assemblée de l'Union de La Haye de créer un groupe de travail pour traiter la question du développement juridique du système de La Haye.

Point 8 de l'ordre du jour : résumé présenté par la présidente

22. Le groupe de travail ad hoc a approuvé le résumé présenté par la présidente tel qu'il figure dans le présent document.

Point 9 de l'ordre du jour : clôture de la session

23. La présidente a prononcé la clôture de la session le 1^{er} juin 2011.

[Fin du document]